

**RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE PIEDMONT, SAINT-
SAUVEUR ET SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS**

Assemblée ordinaire du conseil d'administration

23 janvier 2025

Procès-verbal

SONT PRÉSENTS

M. Bernard Bouclin, délégué

M. Martin Nadon, vice-président

Mme Rosa Borreggine, déléguée

M. Jean-Philippe Gadbois, secrétaire-trésorier

formant quorum, sous la présidence de M. Jacques Gariépy, président

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux d'assemblées du conseil
 - 3.1. Séance ordinaire du 3 octobre 2024
 - 3.2. Séance extraordinaire du 30 octobre 2024
4. Suivis aux procès-verbaux
5. Approbation des comptes payés selon la liste des chèques émis du 13 septembre 2024 au 17 janvier 2025
6. *Retiré*
7. Octroi de contrat - Caractérisation des affluents
8. Octroi de contrat - Communications
9. Période de questions
10. Date et lieu de la prochaine rencontre
11. Levée de l'assemblée

SÉANCE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président déclare l'assemblée ouverte et constate le quorum.

2025-01-072

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par Martin Nadon et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil d'administration du 23 janvier 2025 soit adopté en retirant le point No 6.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

2025-01-073

3.1. ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2024

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée du 3 octobre 2024 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente assemblée, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

Il est dûment proposé par Bernard Bouclin et unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration approuve le procès-verbal de l'assemblée du 3 octobre 2024.

2025-01-074

3.2. ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2024

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée du 30 octobre 2024 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente assemblée, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

Il est dûment proposé par Bernard Bouclin et unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration approuve le procès-verbal de l'assemblée du 30 octobre 2024.

4. SUIVIS AU PROCÈS VERBAL

Le secrétaire-trésorier énonce les différents suivis réalisés depuis la dernière séance.

2025-01-075

5. APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS DU 13 SEPTEMBRE 2024 AU 17 JANVIER 2025

ATTENDU le dépôt du rapport au conseil par le secrétaire-trésorier en date du 17 janvier 2025 ;

Il est dûment proposé par Martin Nadon et unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration approuve la liste des chèques émis pour la période du 13 septembre 2024 au 17 janvier 2025, au montant total de 243 827.31 \$

6. Retiré

2025-01-076

7. OCTROI DE CONTRAT - CARACTERISATION DES AFFLUENTS

ATTENDU QUE l'article 5.0 de l'entente intermunicipale exige la mesure des charges hydrauliques et organiques provenant de chaque corporation municipale pour assurer une répartition équitable des coûts d'exploitation;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été adressées à deux (2) fournisseurs pour réaliser des campagnes d'échantillonnage représentatives en 2025 :

Nom du soumissionnaire	Montant
Nordikeau	20 210 \$
Simo	36 957 \$

Frais de laboratoire et taxes en sus.

ATTENDU QUE la soumission de Nordikeau est conforme et répond aux exigences tout en offrant le prix le plus bas;

Il est dûment proposé par Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE Le contrat pour la réalisation de trois (3) campagnes d'échantillonnage en 2025 soit octroyé à Nordikeau, au montant de 20 210 \$ plus taxes, en plus des frais d'analyses en laboratoire pour un montant totalisant 33 890 \$ + taxes;

QUE les fonds nécessaires soient prélevés à même le budget de fonctionnement de la Régie.

2025-01-077

8. OCTROI DE CONTRAT - COMMUNICATIONS

ATTENDU QUE la Régie réalisera au cours des prochaines années de nombreux projets;

ATTENDU QUE la Régie a des besoins en services de communication pour informer la population quant à ces projets;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été adressées à trois (3) fournisseurs pour une offre de service forfaitaire pour la révision de l'image de la Régie et un taux horaire pour les communications, deux (2) ont fournis une offre de service:

Nom du soumissionnaire	Montant
inSitu Communications	3 250 \$
King Communications	11 895 \$

Il est dûment proposé par Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le contrat pour la réalisation de la révision de l'image de marque de la Régie soit octroyé à inSitu Communications, au montant de 3 250 \$ plus taxes.

QUE les fonds nécessaires soient prélevés à même le surplus;

QUE la firme inSitu Communications soit retenue pour les services de communication à la RAEU pour la période 2025-2027;

QUE les fonds nécessaires soient prélevés à même le budget de fonctionnement de la Régie.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé le président déclare l'assemblée levée à 11h07.

[original signé]

Jacques Gariépy
Président

[original signé]

Jean-Philippe Gadbois
Secrétaire-trésorier